



***Cahier des charges de la formation et de  
l'accompagnement à l'entrée dans le métier  
des enseignants et conseillers principaux  
d'éducation du second degré***

***Plan Académique de Formation 2011-2012***

Ce fascicule « Accompagnement à l'entrée dans le métier des enseignants du second degré » constitue une annexe du cahier des charges du plan académique de formation (PAF) 2011-2012. Il détaille d'une part, compte tenu des textes parus à ce jour, les orientations, les objectifs et contenus des dispositifs de formation à mettre en oeuvre pour les personnels stagiaires et présente d'autre part, les parcours de formation à prévoir pour les néo-titulaires 1<sup>ère</sup> année et les contractuels vacataires ainsi que les formations à organiser pour les conseillers pédagogiques et tuteurs de ces enseignants.

Les dispositifs de formation décrits dans ce document se retrouvent dans l'axe 1 du PAF :

- A1 : Assurer l'accueil, l'accompagnement et la formation des enseignants du second degré fonctionnaires stagiaires
- A2 : Assurer une formation spécifique pour les professeurs nouvellement titularisés
- A3 : Accompagner la prise de fonction des enseignants contractuels nouvellement recrutés

## **1. Formation des professeurs et conseillers principaux d'éducation (CPE) stagiaires**

### **1.1. Textes de référence relatifs à la formation des professeurs et CPE stagiaires**

- ❖ **La circulaire du 23 décembre 2009** relative à la mise en place des diplômes nationaux de master ouverts aux étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement dès la rentrée universitaire 2010 recommande de mettre en place, au niveau de chaque académie, des dispositifs de formation permettant de compléter la formation professionnelle des personnels durant leur 1<sup>ère</sup> année de fonction en prenant en compte la formation antérieure des professeurs stagiaires et leur premier exercice du métier.
- ❖ **La circulaire du 25 février 2010** présente le dispositif d'accueil, d'accompagnement et de formation des professeurs stagiaires des premier et second degrés et des personnels d'éducation stagiaires. D'une part les principes généraux de ce texte ont conditionné les orientations du présent cahier des charges et d'autre part les objectifs assignés par cette circulaire ont été traduits en actions de formation qui s'inscrivent dans le parcours proposé aux professeurs stagiaires à la rentrée 2011.
- ❖ **L'arrêté du 12 mai 2010** définit les 10 compétences professionnelles que les enseignants, documentalistes et conseillers principaux d'éducation doivent maîtriser pour l'exercice de leur métier.
- ❖ **Le décret du 28 mai 2010** portant diverses dispositions statutaires applicables à certains personnels enseignants et d'éducation précise que ces derniers devront justifier d'un certificat de compétences en langue et un certificat de compétences en informatique et Internet pour être titularisés.
- ❖ **La circulaire du 13 juillet 2010** indique que des actions de formation doivent être mises en place pour préparer les professeurs conseillers pédagogiques des stagiaires à leur fonction d'accueil et d'accompagnement.
- ❖ **La circulaire du 22 décembre 2010** spécifie que la formation à la tenue de classe doit constituer une priorité dans les programmes de formation mis en place par les académies.

## 1.2. Des principes au service d'un objectif

- ❖ **La « définition des 10 compétences »** (arrêté du 12 mai 2010) constitue le référentiel à partir duquel la formation des personnels enseignants et CPE stagiaires est organisée. Les parcours et plan de formation construits au regard du référentiel s'inscrivent dans le prolongement de la formation universitaire initiale et pourront s'appuyer sur le portefeuille de compétences utilisé dès le master.
- ❖ **Le volume de formation et d'accompagnement est équivalent à un tiers du service d'enseignement** (circulaire du 23 décembre 2009). Sur la base de 36 semaines annuelles et d'un temps de service de 18 heures hebdomadaires, le parcours de formation correspond à un volume de 216 heures.
- ❖ **Modalités et répartition des volumes de formation :**

Le volume obligatoire de la formation peut se répartir de la manière suivante :

  - un accueil avant la prise de fonction : 4j = 24h
  - une part importante dans l'établissement sous la responsabilité du tuteur [et du chef d'établissement] : 90h (annualisées sur une base théorique de 3h/semaine pendant 30 semaines)
  - pour les formations complémentaires : 93h au moins, dans un volume proposé supérieur pour permettre le choix
    - une journée / semaine libérée pour la formation dans l'emploi du temps
    - des formations (obligatoires et au choix) en présentiel sur les journées libérées
      - dont des formations au choix parmi des propositions ciblées à partir des entretiens de positionnement
    - un accompagnement à distance : FOAD
  - des rencontres : information pour la carrière, bilan : 9h
- ❖ **Le suivi de la mise en œuvre des parcours de formation est géré grâce à l'application GAIA**, que les sessions soient organisées à public désigné ou à candidature individuelle, qu'elles soient spécifiques aux fonctionnaires stagiaires ou qu'elles s'adressent à un public plus large.

## 1.3. Les acteurs de la formation

- ❖ **Au sein de l'établissement**, ce sont : le chef d'établissement et le tuteur avec l'appui des équipes pédagogiques et disciplinaires.
- ❖ **Pour les sessions de formation :**
  - les corps d'inspection assurent le pilotage des formations disciplinaires
  - la DAFOR coordonne et organise l'ensemble des formations et pilote les formations transversales
  - l'IUFM, école intégrée de l'UDS, est un partenaire associé à la formation des enseignants
  - les formateurs, enseignants ou spécialistes d'un domaine interviennent auprès des personnels stagiaires

## 1.4. Présentation des actions de formation des stagiaires

Les lignes qui suivent présentent les différentes actions de formation ainsi que les objectifs visés. L'organisation de ces actions et leur répartition dans le temps sont présentées en annexe :

- Annexe 1. Récapitulatif du plans de formation des stagiaires : objectifs, contenus de formation et volume horaire global
- Annexe 2. Calendrier de l'année scolaire 2011-2012 : programmation des formations
- Annexe 3. Programme des journées d'accueil des stagiaires : 29, 30, 31 août, 1<sup>er</sup> septembre 2011

### ❖ Le tutorat

- Objectif : conseiller le stagiaire dans la conduite de sa classe, l'aider à préparer son enseignement et mener avec lui une analyse de sa pratique.
- Action de formation : le tutorat est évalué forfaitairement à 90 heures d'activité (soit environ 3 heures par semaine sur 30 semaines), sous la forme de moments d'accueil du stagiaire dans les classes du tuteur et de visites du tuteur dans les classes du stagiaire.
- Les entretiens entre le tuteur et le stagiaire ainsi que les visites du tuteur dans les classes du stagiaire se déroulent en-dehors des heures de service du professeur tuteur.

### ❖ Les séminaires institutionnels

#### ➤ Conférences et entretiens de rentrée

- Objectif : favoriser la prise de fonction, identifier les besoins de formation
- Action :
  - accueil par Mme le Recteur, les corps d'inspection, la responsable du service de formation, la DRH et la DPE
  - rencontre disciplinaire et entretiens individuels avec les inspecteurs pour analyser les besoins et étudier les demandes individuelles : premier positionnement du stagiaire dans le continuum de formation, au moment de la prise de fonction.

#### ➤ Information sur le statut et la carrière

- Objectif : informer les stagiaires sur leur statut, la titularisation et les modalités des mutations
- Action : conférences organisées par la Direction des ressources humaines et autres acteurs

### ❖ La didactique de la discipline

- Objectif : permettre aux stagiaires de maîtriser l'enseignement de la discipline, l'organisation du travail de la classe et faciliter la tenue de classe
- Action de formation : rencontres disciplinaires organisées par l'inspection de spécialité ; des heures sont consacrées à la connaissance de l'enseignement disciplinaire dans un autre cycle, en SEGPA, en ZEP...

### ❖ L'analyse des pratiques professionnelles

- Objectif : analyser, à partir du vécu des stagiaires, en groupe pluricatégoriel et pluridisciplinaire, les questions relatives à la gestion de classe, à la responsabilité de l'enseignant et à sa place dans le système éducatif
- Action de formation : échanges et analyses des pratiques professionnelles, animés par un binôme composé d'un chef d'établissement et d'un enseignant formateur

### ❖ **L'adaptation scolaire et scolarisation des élèves en situation de handicap (ASH)**

- Objectif : sensibiliser aux besoins spécifiques de certains élèves et présenter les dispositifs éducatifs de prise en charge de la difficulté scolaire et des situations de handicap
- Action de formation : conférences et/ou tables rondes, animées par différents acteurs, spécialistes de la prise en charge des élèves présentant des difficultés scolaires ou des handicaps

### ❖ **La formation à distance (FOAD) : « S'adapter aux missions de l'enseignant »**

- Objectif : contribuer à l'acquisition des compétences professionnelles, aider le stagiaire à préparer son enseignement, le conseiller dans la conduite de sa classe
- Action de formation :
  - modules de formation à distance utilisant l'outil Pairform@nce, organisés autour des compétences professionnelles à acquérir : informations, activités, forums de discussion sont proposés avec des prolongements disciplinaires
  - réponse, à distance, par des formateurs relais, aux questions posées par les stagiaires pour les aider à faire face aux difficultés rencontrées au quotidien

### ❖ **les dispositifs de formation pour l'individualisation du parcours**

- Objectif : permettre de répondre aux besoins particuliers de chaque stagiaire, par exemple : approfondissement disciplinaire, adaptations pédagogiques pour les élèves à besoins spécifiques, gestion du stress, positionnement de la voix, approfondissement ASH, etc.
- Action de formation : dispositifs pour lesquels chaque stagiaire doit faire acte de candidature après le deuxième entretien de positionnement avec l'inspecteur de la discipline

## **1.5 Mise en œuvre du parcours de formation des stagiaires**

- ❖ **Un accent particulier est mis sur l'accueil des stagiaires avant la rentrée.** Afin de faciliter leur prise de fonction, des moments d'accueil académiques et en établissement et des formations relatives à la didactique de la discipline et à la tenue de classe sont organisés les 29, 30, 31 août et le 1<sup>er</sup> septembre 2011 (annexe 3)
- ❖ **Pour les formations à public désigné :** la mise en œuvre de ce plan nécessite de libérer l'ensemble des stagiaires, les mercredis. Les mercredis matins et exceptionnellement la journée entière du mercredi, sont consacrés :
  - aux formations organisées par les corps d'inspection (42 heures, volume ajustable en fonction de besoins spécifiques, notamment en lycée professionnel)
  - aux échanges de pratiques professionnelles organisés par bassin géographique (18 heures)
  - à la sensibilisation ASH (6 heures)
  - à l'information réalisée par la DRH/autres acteurs institutionnels (6 heures)
- ❖ **Pour l'individualisation de leur parcours :** les stagiaires sont invités, après entretien avec l'inspecteur de leur discipline et bilan intermédiaire avec le tuteur, à participer à d'autres formations. Ils pourront faire acte de candidature à des dispositifs transversaux lors d'une campagne d'inscription spécifique, organisée au mois de décembre. Cette individualisation de leur parcours représente au maximum 24 heures de formation.
- ❖ **Pour la FOAD :** en début d'année scolaire, une demi-journée en présence d'un « formateur relais » est organisée pour initier le travail qui sera réalisé à distance. Ensuite, chaque stagiaire travaille à son rythme, tout au long de l'année, en fonction de ses besoins personnels et ceux repérés par l'inspecteur de la discipline et le tuteur. Ce dispositif correspond forfaitairement à 24 heures de formation.

## 2. Formation des professeurs et CPE néo titulaires 1ère année

- ❖ **Des regroupements par discipline**, occasions de rencontres avec l'inspection pédagogique de la spécialité sont organisées - à l'initiative de cette dernière - à hauteur de trois journées au maximum (18 heures).
- ❖ **Un accompagnement individualisé**, en cas de besoin avéré, mis en place par l'inspecteur de la discipline permet à chaque enseignant concerné de s'appuyer sur les compétences d'un professeur ressource. Sa mission consiste à prendre l'initiative du premier contact puis, selon les besoins, à établir un programme de travail constitué de visites réciproques en situation d'enseignement et d'entretiens en dehors de la présence des élèves. La demande peut-être faite par l'intéressé, par le chef d'établissement ou l'inspecteur, en accord avec l'intéressé.
- ❖ **Les actions de formation inscrites du plan académique de formation** sont accessibles aux néo titulaires dont les candidatures seront retenues prioritairement jusqu'à concurrence de 4 journées (24 heures)
- ❖ **Une formation/accompagnement à distance (FOAD)** est proposée à l'ensemble des néo titulaires.

## 3. Formation des personnels non titulaires

- ❖ **Des actions de formation placées sous la responsabilité pédagogique des corps d'inspection**, à hauteur de 3 journées au maximum (18 heures) peuvent être proposées. Suivant les disciplines, elles sont spécifiques aux contractuels ou s'adressent à un public plus large. Elles sont organisées en dispositifs à public désigné.
- ❖ **Un accompagnement individualisé** : en cas de besoins repérés par l'inspecteur de spécialité, un professeur contractuel peut bénéficier de l'accompagnement individualisé d'un collègue, professeur ressource. La mission de cet enseignant désigné par l'inspecteur de spécialité, est d'apporter une aide et de donner des conseils pour la prise en charge et la conduite des classes. Elle s'appuie utilement sur des entretiens et des visites réciproques en situation d'enseignement.
- ❖ **Les actions de formation inscrites du plan académique de formation** : les professeurs contractuels peuvent s'inscrire aux formations du PAF à hauteur de 4 jours (24 heures) pour lesquelles ils seront retenus prioritairement.
- ❖ **Un livret d'accueil mis en ligne sur le site Internet de l'académie** apporte des informations utiles et des ressources adaptées à la prise de fonction des contractuels.

## 4. Formation des conseillers pédagogiques – tuteurs des professeurs et CPE stagiaires, néo titulaires 1ère année, contractuels

- ❖ **Pour les tuteurs des personnels stagiaires**, une formation à candidature individuelle de 2 journées (12 heures), est prévue. De manière non exhaustive, sont abordés les points suivants : réaliser une observation d'un pair en classe, conduire un entretien...
- ❖ **Pour les professeurs ressources des néo titulaires**, la possibilité est offerte de s'inscrire à la même formation à candidature individuelle que celle proposée aux tuteurs des stagiaires.
- ❖ **Pour les professeurs ressources des contractuels**, une formation spécifique de 2 jours est envisagée. Deux offres de formation sont réalisées durant l'année scolaire.

Annexe 1. Récapitulatif du parcours de formation des stagiaires : objectifs, contenus de formation et volume horaires Année scolaire 2011 – 2012

Dispositifs		Objectifs	Contenus	Modalités	Volumes en heures
Séminaires institutionnels	Accueil institutionnel de rentrée	favoriser la prise de fonction, identifier les besoins de formation	- accueil par Mme le Recteur, les corps d'inspection et la DAFOR - entretiens avec les inspecteurs pour analyser les besoins et étudier les demandes individuelles, e conférences pédagogiques - découverte de l'établissement d'affectation et rencontre avec le chef d'établissement et le tuteur	- séminaire académique - regroupements par discipline - entretiens individuels	12
	Information sur le statut et la mutation	informer les stagiaires sur leur carrière	informations relatives au statut du stagiaire, à la titularisation aux modalités des mutations	conférences par département par la DRH	9
Didactique de la discipline		maîtriser l'enseignement de la discipline, l'organisation du travail de la classe et savoir gérer sa classe	- thématiques propres à chaque discipline - connaissance de l'enseignement disciplinaire dans un autre cycle, en SEGPA, en ZEP...	- conférences pédagogiques par discipline organisées sous la responsabilité des corps d'inspection - formation en présence de formateurs <b>dont 12 heures durant les journées d'accueil</b>	42
Place de l'enseignant dans le système éducatif et gestion de classe		travailler en interdisciplinarité pour analyser sa pratique professionnelle	échanges de pratiques professionnelles : - éthique professionnelle : responsabilité de l'enseignant au sein du système éducatif, de l'établissement, de la classe - travail collaboratif : équipe pédagogique, équipe de direction et administrative, parents d'élèves, partenaires sociaux et médicaux - gestion de la classe : gestion de l'hétérogénéité, motivation, gestion des conflits, sanctions, punitions, évaluation, dispositifs d'accompagnement éducatif et /ou personnalisé	regroupements interdisciplinaires par zones géographiques animés par un binôme composé d'un chef d'établissement et d'un enseignant formateur	18
Sensibilisation à l'adaptation scolaire et à la scolarisation des élèves handicapés (ASH)		étudier les dispositifs d'adaptations pédagogiques possibles en réponse à des besoins éducatifs particuliers de certains élèves	thématiques liées à l'ASH : situations de handicap, structures d'accueil des élèves, outils pédagogiques	Conférences, tables rondes en présence de formateurs	6
Accompagnement par un conseiller pédagogique		être aidé dans et en dehors de la classe	- prise en charge des classes, étude des référentiels, progressions pédagogiques, programmations des séquences, activités de la classe, évaluations, relations avec les parent, - résolution de difficultés relatives à la gestion de classe	- Observation des classes du tuteur - Visites du tuteur dans les classes du stagiaire - Rencontres et entretiens <b>dont 6 heures durant les journées d'accueil</b>	90 (forfait)
Actualisation des connaissances disciplinaires, didactiques et pédagogiques		actualiser ses connaissances disciplinaires, didactiques et pédagogiques	formations choisies ou suggérées par les inspecteurs	Formations en présence de formateurs	24
Formation à distance (FOAD) : « S'adapter aux missions de l'enseignant »		acquérir les compétences professionnelles, préparer son enseignement, conduire sa classe	- une base de données associée à des activités - un espace d'échanges permettant de communiquer avec un formateur relais et avec ses pairs - un parcours de formation scénarisé, mettant en jeu des ressources ainsi que des activités individuelles et collaboratives animé par un formateur relais	Modules de formation à distance autour des compétences professionnelles à acquérir - informations, activités, forums de discussion - accompagnement par des formateurs relais	24 (forfait)
				Nb total d'heures du parcours de formation	<b>225</b>

Annexe 2

Calendrier de l'année scolaire 2011/2012 - Programmation des formations des professeurs et CPE stagiaires

AOÛT		SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DECEMBRE		JANVIER		FEVRIER		MARS		AVRIL		MAI		JUIN	
Lun	1	Jeu	1	Sam	1	Mar	1	Jeu	1	Dim	1	Mer	1	Jeu	1	Dim	1	Mar	1	Ven	1
Mar	2	Ven	2	Dim	2	Mer	2	Ven	2	Lun	2	Mer	2	Ven	2	Lun	2	Mer	2	Sam	2
Mer	3	Sam	3	Lun	3	Jeu	3	Sam	3	Mar	3	Ven	3	Sam	3	Mar	3	Jeu	3	Dim	3
Jeu	4	Dim	4	Mar	4	Ven	4	Dim	4	Mer	4	Sam	4	Dim	4	Mer	4	Ven	4	Lun	4
Ven	5	Lun	5	Mer	5	Sam	5	Lun	5	Jeu	5	Dim	5	Lun	5	Jeu	5	Sam	5	Mar	5
Sam	6	Mar	6	Jeu	6	Dim	6	Mar	6	Ven	6	Lun	6	Mar	6	Ven	6	Dim	6	Mer	6
Dim	7	Mer	7	Ven	7	Lun	7	Mer	7	Sam	7	Mar	7	Mer	7	Sam	7	Lun	7	Jeu	7
Lun	8	Jeu	8	Sam	8	Mar	8	Jeu	8	Dim	8	Mer	8	Jeu	8	Dim	8	Mar	8	Ven	8
Mar	9	Ven	9	Dim	9	Mer	9	Ven	9	Lun	9	Ven	9	Ven	9	Lun	9	Mer	9	Sam	9
Mer	10	Sam	10	Lun	10	Jeu	10	Sam	10	Mar	10	Ven	10	Sam	10	Mar	10	Jeu	10	Dim	10
Jeu	11	Dim	11	Mar	11	Ven	11	Dim	11	Mer	11	Sam	11	Dim	11	Mer	11	Ven	11	Lun	11
Ven	12	Lun	12	Mer	12	Sam	12	Lun	12	Jeu	12	Dim	12	Lun	12	Jeu	12	Sam	12	Mar	12
Sam	13	Mar	13	Jeu	13	Dim	13	Mar	13	Ven	13	Lun	13	Mar	13	Ven	13	Dim	13	Mer	13
Dim	14	Mer	14	Ven	14	Lun	14	Mer	14	Sam	14	Mar	14	Mer	14	Sam	14	Lun	14	Jeu	14
Lun	15	Jeu	15	Sam	15	Mar	15	Jeu	15	Dim	15	Mer	15	Jeu	15	Dim	15	Mar	15	Ven	15
Mar	16	Ven	16	Dim	16	Mer	16	Ven	16	Lun	16	Jeu	16	Ven	16	Lun	16	Mer	16	Sam	16
Mer	17	Sam	17	Lun	17	Jeu	17	Sam	17	Mar	17	Ven	17	Sam	17	Mar	17	Jeu	17	Dim	17
Jeu	18	Dim	18	Mar	18	Ven	18	Dim	18	Mer	18	Sam	18	Dim	18	Mer	18	Ven	18	Lun	18
Ven	19	Lun	19	Mer	19	Sam	19	Lun	19	Jeu	19	Dim	19	Lun	19	Jeu	19	Sam	19	Mar	19
Sam	20	Mar	20	Jeu	20	Dim	20	Mar	20	Ven	20	Lun	20	Mar	20	Ven	20	Dim	20	Mer	20
Dim	21	Mer	21	Ven	21	Lun	21	Mer	21	Sam	21	Mar	21	Mer	21	Sam	21	Lun	21	Jeu	21
Lun	22	Jeu	22	Sam	22	Mar	22	Jeu	22	Dim	22	Mer	22	Jeu	22	Dim	22	Mar	22	Ven	22
Mar	23	Ven	23	Dim	23	Mer	23	Ven	23	Lun	23	Jeu	23	Ven	23	Lun	23	Mer	23	Sam	23
Mer	24	Sam	24	Lun	24	Jeu	24	Sam	24	Mar	24	Ven	24	Sam	24	Mar	24	Jeu	24	Dim	24
Jeu	25	Dim	25	Mar	25	Ven	25	Dim	25	Mer	25	Sam	25	Dim	25	Mer	25	Ven	25	Lun	25
Ven	26	Lun	26	Mer	26	Sam	26	Lun	26	Jeu	26	Dim	26	Lun	26	Jeu	26	Sam	26	Mar	26
Sam	27	Mar	27	Jeu	27	Dim	27	Mar	27	Ven	27	Lun	27	Mar	27	Ven	27	Dim	27	Mer	27
Dim	28	Mer	28	Ven	28	Lun	28	Mer	28	Sam	28	Mar	28	Mer	28	Sam	28	Lun	28	Jeu	28
Lun	29	Jeu	29	Sam	29	Mar	29	Jeu	29	Dim	29	Mer	29	Jeu	29	Dim	29	Mar	29	Ven	29
Mar	30	Ven	30	Dim	30	Mer	30	Ven	30	Lun	30			Ven	30	Lun	30	Mer	30	Sam	30
Mer	31	Didactique		Lun	31			Sam	31	Mar	31			Sam	31			Jeu	31		

- Didactique Plages possibles pour organiser les 30 h de formation (hors journées d'accueil) consacrées à la didactique de discipline
- FOAD/Tuteur Plages possibles pour organiser la demi journée de rencontre avec les formateurs relais et la demi journée avec les tuteurs et les inspecteurs
- Pratique Plages possibles pour organiser les 18 h de formation d'analyse de pratique
- DRH Plages réservées aux réunions DRH
- ASH groupe 1 Plages réservées aux 6 h de regroupements ASH

Programme des journées d'accueil des stagiaires avant la rentrée : 29, 30, 31 août, 1<sup>er</sup> septembre 2011 (24 heures)

	Lundi 29 août	Mardi 30 août	Mercredi 31 août	Jeudi 1 <sup>er</sup> septembre
Matin	<p><b>Accueil institutionnel :</b></p> <p>- allocution d'accueil : Recteur</p> <p>- présentation de la fonction : Inspecteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• missions du professeur</li> <li>• droits et obligations des enseignants</li> <li>• éthique professionnelle</li> <li>• titularisation</li> </ul> <p>- présentation du parcours de formation : DAFOR</p>	<p><b>Conférence pédagogique par discipline :</b></p> <p>intervention de l'inspection pédagogique</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• construction des cours</li> <li>• conception d'une évaluation</li> <li>• gestion de classe</li> </ul> <p>travail en ateliers</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• construction de séquences pédagogiques</li> <li>• techniques et méthodologies pédagogiques</li> <li>• supports pédagogiques</li> </ul>	<p><b>Conférence pédagogique par discipline :</b></p> <p><b>Poursuite des travaux de la veille</b></p> <p>intervention de l'inspection pédagogique</p> <p>Travail en ateliers</p> <p><b>Présentation de la FOAD : « s'adapter aux missions de l'enseignant »</b></p> <p><i>(prévoir 2 groupes pour 1h30 d'intervention sur les deux journées du 30 et du 31)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• plateforme de formation à distance Pairform@ance - aspects techniques</li> <li>• organisation des modules de formation centrés sur les compétences professionnelles à acquérir</li> <li>• module « Tenue de classe –prévention de la violence et gestion des conflits »</li> </ul>	<p><b>Accueil au sein de l'établissement :</b></p> <p>découverte de l'établissement d'affectation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• rencontre avec le chef d'établissement, l'équipe éducative et le conseiller pédagogique</li> <li>• présentation du système éducatif et des spécificités liées à l'établissement et aux élèves</li> </ul> <p>entretien avec le conseiller pédagogique</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• élaboration du planning des rencontres</li> <li>• information sur les disciplines et niveaux d'enseignement</li> <li>• analyse des besoins</li> </ul>
Après-midi	<p><b>Conférence pédagogique par discipline :</b></p> <p>intervention de l'inspection pédagogique</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• lecture des programmes</li> <li>• ressources pédagogiques</li> <li>• conseil en matière de posture, éthique professionnelle</li> </ul> <p><b>Entretiens individuels stagiaire-inspecteur de la discipline</b></p> <p>1<sup>er</sup> positionnement dans le continuum de formation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• analyse des besoins</li> <li>• étude des demandes individuelles</li> </ul>			<p><b>Travail avec le conseiller pédagogique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• étude du référentiel</li> <li>• élaboration d'une progression pédagogique</li> <li>• préparation des premières heures de cours</li> </ul>

Ces propositions de contenus sont indicatives et modulables en fonction des disciplines et des choix des corps d'inspection.